

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
3 COIFFEURS
CAPITAL SOCIAL : 8000 E
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL : 3 RUE HENRI BARBUSSE 92000
NANTERRE
SIRET N° :814 066 825 000 13 – CODE APE : 9602A

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE,
PORTANT SUR L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025.**

L'an deux mille vingt -six et le 30 juin à quatorze heures, les associés de la SARL **3 COIFFEURS**, société à responsabilité limitée, au capital de.5000 E, dont le siège social est au 3 RUE HENRI BARBUSSE 92000 NANTERRE, se sont réunis au siège social sur la convocation verbale du gérant.

Sont présents :

Monsieur NEJJARI MOHAMMED, associée porteur de	28,33 PARTS.
Monsieur HAROUNI Abdelhalim, associé porteur de.....	28,33 PARTS
Monsieur NEJJARI ABDELHAMID, associé porteur de.....	33,34 PARTS
Monsieur SOLIMANI HAMID, associé porteur de	10,00 PARTS

Total égal en capital social..... 100 PARTS

L'Assemblée est présidée par le gérant, Monsieur NEJJARI MOHAMMED, qui déclare la séance ouverte après constatation par lui que l'intégralité du capital social est représentée.

Le président déclare en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les avis de convocation
- Les rapports de gestion et spécial de la gérance
- Les comptes annuels de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 et approbation de ce rapport
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus de la gérance

- Affectation des résultats
- Pouvoir à donner
- Questions diverses

Lecture est donnée des rapports de gérance, la discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix des résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre **2025** les approuve tels qu'ils lui sont présentés et donne à la gérance, quitus de sa gestion au titre de l'exercice 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à **7058 E** au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée générale décide de poursuivre son activité, malgré les pertes constatées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, conformément à l'article 47 de la loi numéro 65-566 du 12 juillet 1965, prend acte de ce qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après lecture du rapport spécial de gérance, établi conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 sur les convocations passées entre la gérance ou l'un des associés et la société, approuve notamment la convention visée.

CINQUIEME RESOLUTION

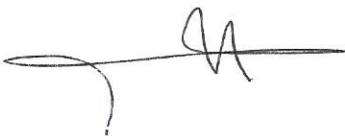
L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes pour affecter les dépôts prévus par la loi.

Toutes ces résolutions mises aux voix sont votées à l'unanimité par les associés présents.

Aucune autre question n'ayant été soumise à l'Assemblée ; l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à quinze heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les associés présents.

LE 30 juin 2026



Désignation de l'entreprise 3 COIFFEURS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 3 RUE HENRI BARBUSSE 92000 NANTERRE

SIRET

8 1 4 0 6 6 8 2 5 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le		
				31/12/2025		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	88 034	57 421	30 613
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 200		1 200
Total I (5)		044	048	89 234	57 421	31 813
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068	070			
	Autres * (3)	072	074			
	Valeurs mobilières de placement	080	082	780		780
	Disponibilités	084	086	12 977		12 977
	Charges constatées d'avance *	092	094			
Total II		096	098	13 757		13 757
Total général (I + II)		110	112	102 991	57 421	45 570
PASSIF				Exercice N 1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			8 000
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			800
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			132	
	Report à nouveau		134			1 243
	Résultat de l'exercice		136			(7 058)
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I			142		
Provisions pour risques et charges			154			
Total II						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			6 122
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			1 706
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		5 929	172	25 378
	Comptes courants d'associés		173			9 379
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III			176			42 585
Total général (I + II + III)			180			45 570
RENOUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026

certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3 COIFFEURS

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	{	Biens		215		214			
			Services *		217		218			
			dont export et livraisons intracommunautaires							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	83 420		
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitations reçues					226				
Autres produits					230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	83 420			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	11 692			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)		243	793	244	793			
	Rémunérations du personnel *					250	61 874			
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)		580		252	10 491			
	Dotations aux amortissements *					254	5 240			
	dont amortissement du fonds de commerces					255				
	Dotations aux dépréciations					256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	221			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	90 312			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(6 892)			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	167			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300					
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(7 058)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	7 058			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987	342				
				JEI (44. sixies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit				346	350				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641						
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354	7 058
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356					
Déficits antérieurs reportables * 12 228 dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	7 058

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD